

[Le budget de la Ville](#)

Adopté par le Conseil Municipal le 25 avril 2020, le budget global de la Ville s'élève à 34 543 657 €.

Budget 2020 : ambitieux et solidaire

Le budget municipal 2020 a été présenté au cours d'un Conseil Municipal en visioconférence. Dans ce contexte inédit, le Conseil Municipal a également voté un certain nombre de délibérations afin de venir en aide aux Madeleinois souffrant des répercussions de la crise sanitaire : aides alimentaires aux familles socialement fragiles, subvention exceptionnelle aux commerçants, etc.

Poursuivre la construction d'un modèle de « ville durable »

Le budget 2020 permettra d'intensifier le développement des sites d'agriculture urbaine à l'image des carrés potagers installés dans l'espace Simone Veil et au Jardin Botanique. Les primes municipales à destination des particuliers pour l'achat de composteurs, de récupérateurs d'eau de pluie, etc. se poursuivront. De nouveaux lieux de compostage collectif seront proposés.

Une étude de programmation est actuellement en cours afin de concrétiser la zone d'Activités Solidaires, lieu consacré à l'économie du « Ré-Emploi ».

Favoriser les déplacements doux et lutter contre la pollution aux particules fines

La Ville continuera à encourager les déplacements doux en poursuivant les nouvelles aides à l'achat de moyen de transports doux du quotidien. Une étude d'apaisement et de sécurisation des déplacements aux abords des établissements scolaires sera lancée.

Les Madeleinois en possession d'un véhicule classé 4 ou 5 pourront bénéficier d'une aide financière pour l'éco entretien dudit véhicule.

La Ville fera parallèlement l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement pour les Services Techniques.

Verdir la Ville et préserver son cadre de vie et son patrimoine

Suite aux propositions de la commission extra municipale, la végétalisation de la Nouvelle Madelene sera opérée. L'aménagement de nouveaux squares et jardins publics (Vernets, St Charles) complétera l'offre déjà existante d'espaces verts et de détente et un nouveau Plan Municipale de Propreté sera élaboré.

Enfin, la Ville souhaite acquérir un hectare sur le site du SILILAM auprès de la Ville de Lille pour en faire un éco-lieu et le budget 2020 prévoit également des crédits affectés à l'entretien du patrimoine immobilier communal (réfection de toitures, chauffage de l'église Sainte Marie Madeleine...) et l'achèvement de la mise aux normes PMR des bâtiments municipaux.

Dépenses de fonctionnement

23 302 733 € : les dépenses de fonctionnement sont relatives à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité (charges de personnel et de gestion courante, achat de fournitures, prestations de services, subventions...)

Dépenses d'investissement

11 240 924 € : les dépenses d'investissement accroissent la valeur du patrimoine de la Ville (travaux d'infrastructure, construction ou aménagement de bâtiments, achat de matériels durables...)

La gestion budgétaire

Les taux communaux sont maintenus à leur niveau de 2013, soit :

- 24,93 % pour la taxe d'habitation
- 24,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 13,66 % pour les propriétés non bâties

Une dette plus de 3 fois inférieure à la moyenne nationale des communes de même strate (290 € à La

Madeleine contre 1076 € au niveau national)

À télécharger

Fichier

[Rapport d'orientations budgétaire 2019 \(.pdf - 423.33 Ko\)](#)

Fichier

[Présentation budget 2019 \(.pdf - 6.41 Mo\)](#)

Fichier

[Subventions aux associations 2019 \(.pdf - 162.97 Ko\)](#)

QUELQUES CHIFFRES

0 % D'augmentation des taux de fiscalité directe locale

2 007 470 € Entretien des bâtiments communaux, aménagement de terrains et création d'espaces publics (skatepark, rénovation salle Gantois, remise aux normes ARS de la piscine...)

2 319 130 € Achèvement de la Chaufferie Huet

1 145 312 € Subventions aux associations

940 000 € Installation de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux